



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E204184

VALABLE JUSQU'AU 17/04/2026

ÉDITÉ LE 19/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/11/2009  
Forme juridique : EIRL  
Capital : DEPUIS LE 01/01/2024  
0

Raison sociale : CHAUDET WILLY

27 AVENUE DU FRONSADAIS  
33240 CADILLAC EN FRONSADAIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LIBOURNE

Siret : 517 697 934 00035

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
GAN 31523902000

Assurance Responsabilité Civile :  
GAN 315239302000

Situation fiscale et sociale : A jour au 18/02/2025

Téléphone :

Portable : 06 85 47 68 04

Fax :

Site Internet :

E-mail : chaudet.willy@orange.fr

Responsabilité légale :  
CHAUDET WILLY CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|-----------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 PROB | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 18/04/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 18/04/2024         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 18/04/2024         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 18/04/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.